Orme liège / Orme de Thomas

Ulmus thomasii

Espèce menacée au Québec

25 m

CARACTÉRISTIQUES

- Branches principales noueuses et couvertes de crêtes liégeuses
- Cime d'apparence broussailleuse

PÉRIODE D'OBSERVATION

Identification	en tout temps
Fleurs	fin avril à mai
Fruits	mai

RÉPARTITION AU QUÉBEC

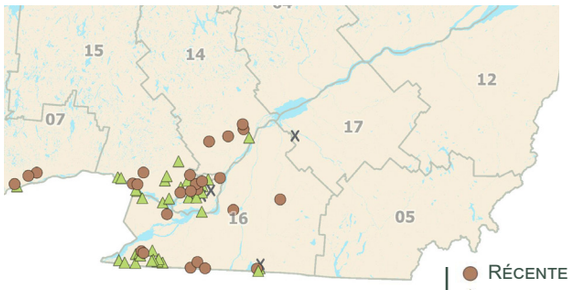

Occurrence de l'espèce
- Récente
- Historique
- Disparue

HABITAT

- Milieux ouverts, secs, rocheux et calcaires, buttes, crêtes, petits escarpements, clôtures de roches, orée des bois, bords de routes, clairières dans des érablières à érable à sucre.

PRINCIPALES MENACES

- Perte d'habitat (agriculture, carrières, habitations)
- Coupe accidentelle d'individus ou pratiques forestières mal adaptées
- Maladie hollandaise de l'orme

AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Dans le cadre de travaux d'aménagement forestier, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

Étape 1 : Identifier et localiser l'espèce

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

Étape 2 : Protéger les plants

Cette espèce est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il est notamment interdit d'en détruire, mutiler ou récolter les plants ou ses parties (art. 16).

Étape 3 : Éviter les plus fortes perturbations dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Aires d'empilement de bois
- Construction de chemins
- Drainage forestier
- Coupes totales
- Scarifiage

Étape 4 : Adapter ses pratiques en fonction de la sensibilité de l'espèce aux perturbations

Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier	Sensibilité à la modification du drainage	Sensibilité au piétinement et au bris mécanique
Faible à modérée	Faible à modérée	Élevée

Dans les zones d'occupation et d'atténuation

- L'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité.
- Éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.

Dans la zone d'occupation

- Réaliser les travaux l'hiver, sur sol gelé et si possible sous couvert de neige pour limiter les blessures aux racines et la compaction du sol.
- En présence de jeune régénération d'orme liège, éviter le passage de machinerie à moins d'assurer sa protection et éviter d'y déposer des déchets de coupe (branches, etc.).

Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

Illustrations : Sophie-Anne Vachon, Émilie Dumais et Marianne Cusson

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.

Réalisée par : Agence forestière de la Montérégie

En partenariat avec : Fédération des producteurs forestiers du Québec ; Conservation de la nature Canada ; Association forestière du sud du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Québec